



Bulletin de la Fédération  
des  
Associations de Défense de l'Habitat Fluvial

Septembre 2003

# L'escargot qui flotte

## VIDE TABERNACLE

4 Octobre 2003

10 heures

18 heures

Paris

Quai de la Rapée

**Dans ce numéro :**

Le mot du président *p 2*

Commission consultative *p 3*

Vide tabernacle pratique *p 4*

Siège social : Bateau Corjano – Quai aux Dames – 91210 – Draveil

Page à photocopier et à diffuser largement. Merci.

## L'ADHF-F c'est nous, c'est vous

L'individualisme est une des caractéristiques de notre époque, et la désaffection des structures politiques, syndicales ou associatives en est une des conséquences.

L'habitat fluvial n'échappe malheureusement pas à cette règle, et depuis quelques temps nous constatons une démobilitation des associations locales, qui fonctionnent mal. Parallèlement nous recevons de plus en plus de cotisations individuelles de bateaux qui souvent ne sont pas au courant qu'une association locale existe.

Ceci est préoccupant. Les différents pouvoirs locaux s'arrangent très bien de la méconnaissance des accords que nous avons eus avec leur direction, et en profite pour appliquer les règles qui les arrangent.

Il faut rappeler que l'ADHF-F, est une **fédération d'associations**, dont la fonction est d'être présente sur tous les problèmes généraux, et qui ne devrait être que le relais des associations locales pour les problèmes spécifiques à chaque zone : les relations avec les subdivisions, avec les mairies ou avec les riverains ; les problèmes d'amarrage, d'équipement ou d'emplacement etc....

Tous ces problèmes doivent pourtant pouvoir remonter à la fédération, surtout en cas de conflit, pour que nous puissions intervenir. De plus, la fédération doit pouvoir informer correctement l'ensemble des adhérents sur les problèmes généraux au travers de l'Escargot. Pour ce faire, nous avons besoin, d'être informé des changements de propriétaire, de devise, des départs et arrivées.

Les associations et leur fonctionnement sont la base de notre action. Sans ces relais, nous aurons de plus en plus de difficultés à défendre correctement l'intérêt de tous, et nous nous priverons d'un lien qui jusqu'à présent est notre force.

Donc même s'il ne se passe rien, même si les statuts de votre association ne sont pas très clairs, même si vous êtes comme tout le monde très occupé, il est très important de faire fonctionner ou re-fonctionner votre association, pour mieux vous défendre, pour ne pas perdre le contact avec les autres zones bateaux logement, pour accueillir les nouveaux venus, qui comme on le sait ont grandement besoin de conseils, et peut-être plus simplement pour se retrouver et boire un coup !

Nous vous rappelons que lors de ces réunions, les membres du bureau sont disposés à être présents si cela vous paraît nécessaire.

Un autre danger nous guette : l'éclatement des pouvoirs de l'administration, et le manque d'interlocuteurs responsables.

### **Bref rappel**

*VNF a été créée pour gérer l'ensemble du domaine fluvial de l'État hors les secteurs déjà concédés comme par exemple le Port Autonome de Paris*

*VNF est un établissement public qui a une mission de service public, mais qui ne bénéficie pas de subventions d'État, et doit assurer les moyens de son existence*

*PAP est aussi un établissement public, mais dont la fonction est essentiellement d'ordre commercial.*

*Le directeur du PAP, qui est également directeur régional de VNF, est, du moins sur Paris région, notre seul interlocuteur responsable. Cela ne peut fonctionner que difficilement, vu la petite place que nous occupons parmi l'ensemble des dossiers dont il a la charge.*

*C'est pour cela qu'en 94, au moment de la remise en cause de la tarification, et suite à différentes actions de l'ADHF-F, M. Chennevez alors directeur du PAP, met en place une commission consultative régulière bateaux logement, et crée le poste de Bernard Coutel, dont la fonction est de s'occuper de tous les bateaux logements VNF ou PAP.*

*Pendant cette période, les « choses » ont beaucoup progressé, même si nous avons encore un certain nombre de différents importants.*

*Il y a deux ans, son successeur M. Leblanc souhaite procéder selon son expression au "décroisement" de VNF et de PAP.*

*Dans le même temps, il se désengage de la commission consultative bateaux logements en confiant ce rôle à son directeur adjoint M. Morin, et supprime le poste de Bernard Coutel.*

Nous n'avons plus d'interlocuteur, ou plutôt nous en avons trop ! Ils ont d'autres « chats à fouetter » et n'ont pas de toute façon le pouvoir de faire appliquer leurs décisions.

Avant on divisait pour mieux régner, aujourd'hui on multiplie le pouvoir pour mieux le déresponsabiliser.

Cette situation est dangereuse, car bien que nous soyons toujours sollicités pour des rendez-vous et des commissions diverses, les dossiers traités restent la plupart du temps en suspens.

Dans ce contexte, nous avons besoin d'être encore plus attentif et mobilisé, et même si les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de nos attentes, la structure associative de l'ADHF-F est restée plus que jamais nécessaire.

Le Président

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU 11 JUIN 2003

En préambule, M. Morin nous annonce le remplacement de M. Leblanc, Directeur du PAP et directeur régional de VNF par Mme Bacot qui n'était malheureusement pas présente à cette réunion, et que nous n'avons toujours pas pu rencontrer depuis. Espérons que cette absence ne soit pas de mauvais augure !

### 1/ Présentation de l'aménagement de la zone d'Athis Mons

Ce que nous avons à retenir de l'aménagement de cette zone au programme depuis très longtemps, c'est le calcul du R2 qui pour la première fois n'est pas reporté directement sur les bateaux avec un amortissement sur 10 ans, mais est cofinancé par le PAP, la communauté de communes et les usagers.

On peut espérer que ceci soit un précédent pour la création de nouvelles zones, qui jusqu'à présent ne pouvait être réalisées du fait d'un coût trop élevé du R2.

### 2/ Situation de la liste d'attente

Nous avons fait préciser un point qui n'était pas clair, et qui donne 2 ans à un bateau inscrit sur la liste d'attente avec un dossier incomplet pour se mettre aux normes.

Attention au bout de ces deux ans, si le bateau ne s'est pas mis en règle, il perdra sa place sans autre préavis.

Nous rappelons aussi que la réinscription est volontaire et obligatoire chaque année en décembre sous peine de radiation.

### 3/ Règlement technique applicable aux bateaux logements

Nous avons fait préciser qu'un bateau dont la dalle béton a été coulée avant 97 ne se verra pas en cas de vente dans l'obligation de la déposer. La formulation est encore compliquée mais nous ne désespérons pas de la faire clarifier.

Concernant la passerelle d'embarquement, que nous souhaiterions voir apparaître plutôt sur la convention que sur la liste de matériel joint au certificat de bateau, nous recevons toujours un refus assez inexplicable de la part de M. Morin. Nous recommencerons !

Nous rappelons que la certification gaz n'est pas à renouveler tous les 3 ans, et qu'elle n'est obligatoire que dans le cas d'un renouvellement du certificat de bateau consécutif à une vente.

La tolérance pour le rejet des eaux usées est toujours en vigueur jusqu'en 2005. Vraisemblablement elle sera reportée

### 4/ Disposition en cas de fortes crues

Il est mis en place une réflexion sur des amarrages exceptionnels dans les zones de bateaux logements en cas de crues exceptionnelles. Pour le moment nous n'en sommes qu'au niveau des phrases.

### 5/ Communication de l'"Escargot qui flotte" aux administrations

Le numéro spécial "Habitants du fleuve, ce qu'il faut savoir" a été communiqué aux administrations.

M. Morin demande aux destinataires d'y apporter d'éventuelles modifications qui seront validées par la direction avant retransmission à l'ADHF-F.

Nous avons depuis reçu quelques corrections qui nous permettront de mettre à jour ce document.

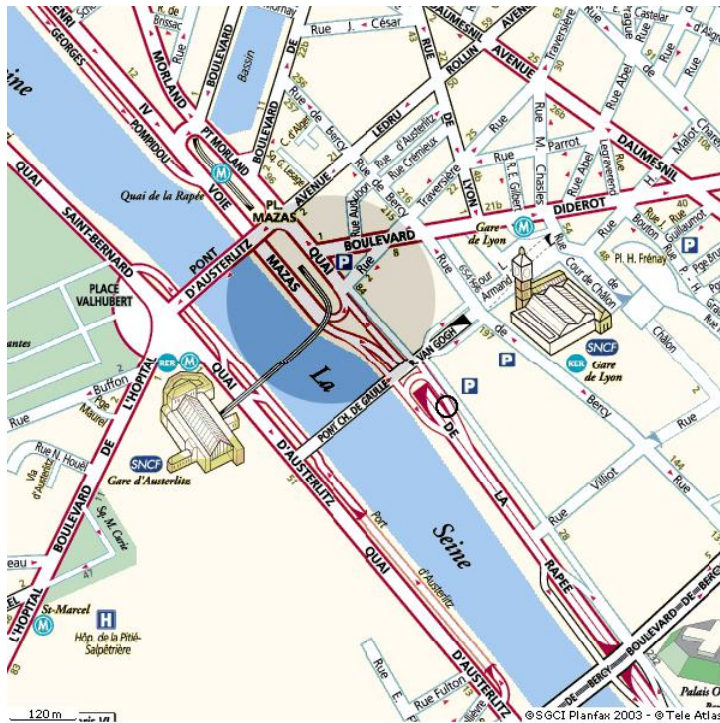
### 6/ Mécontentements divers

Nous rappelons à nouveau les différents points de désaccord : l'absence d'un interlocuteur unique PAP/VNF, le nouveau règlement sur la restriction de navigation dans Paris, le tarif de la vignette à la journée, les horaires réduits dans les écluses... et les litiges avec VNF sur la facturation qui font que certains n'ont toujours pas leur COT. A ce sujet nous vous rappelons qu'il est important de faire remonter les informations au bureau pour que chaque cas puisse être exposé lors de la prochaine commission consultative.

Prochaine réunion de la Commission Consultative le 3/12/2003

		<p><b>Chargeurs automatiques</b> 12, 24, 48 Volts de 5 à 110 Ampères <b>Batteries sans entretien</b> 2, 6, 12 Volts de 26 à 1600 Ah <b>Onduleurs sur demande</b></p>
		<p><b>MOTHEK</b> <b>31, quai de la Pie</b> <b>94100 Saint Maur</b> <b>Tél : 01 43 97 02 64</b> <b>Fax : 01 43 97 36 31</b></p>

## Le "Vide Tabernacle" de L'ADHF-F



PARIS  
 Quai de la Rapée  
 rive droite  
 entre  
 le viaduc  
 d'Austerlitz  
 et le pont  
 Charles de Gaulle



Vous êtes un certain nombre à avoir réservé un emplacement. Certains hésitent encore, pensant qu'ils n'ont pas suffisamment d'objets "bateaux" à vendre. Qu'ils se rassurent, nous vivons sur des bateaux, certes, mais ce sont nos logements et nous pouvons aussi échanger et vendre moulinettes, réfrigérateurs, moules à gaufre....

Pour ceux qui n'ont décidément rien à vendre, ne manquez pas cet événement.

### Venez nous rendre visite.

Sachez que ce ne sera pas un vide grenier comme les autres :

- Ce sera avant tout une occasion de rencontre et d'échanges entre habitants du fleuve.
- Des professionnels seront présents et exposeront batteries, convertisseurs, pompes....

Vous pouvez vous y rendre en voiture (parking prévu), en train (gares de Lyon ou d'Austerlitz), par métro (Quai de la Rapée) et bien sûr en bateau.

**Rappel :** l'ADHF-F a réservé l'espace mais ne fournit pas de matériel ; apportez vos tables, chaises et parasols si nécessaire...

Il est encore temps si vous le souhaitez de réserver un emplacement

### Renvoyez le coupon ci-dessous.

Coupon à retourner à : ADHF-F – Bateau Corjano – Quai des dames – 91210 – Draveil

Nom : ..... Bateau : .....

Adresse : .....

Tél : ..... E-Mail : .....

**Je réserve un emplacement le 4/10/03 pour le « vide-tabernacle »**

Je suis adhérent à l'ADHF-F pour l'année 2003 et j'ai payé ma cotisation

Je ne suis pas adhérent et je joins un chèque de 10 Euros